



Communiqué de presse

Retraites et âge pivot : réaction de FO

La confédération FO a pris connaissance de la lettre adressée par le premier Ministre aux interlocuteurs sociaux relatif aux retraites et à la question de l'âge pivot et a réagi publiquement immédiatement par la voix de son secrétaire général.

Pour FO ce courrier, à nouveau, confirme ses analyses. L'âge d'équilibre est intrinsèque au projet de régime unique par points.

En effet, le premier Ministre confirme bien que « le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre » à 64 ans à partir de 2027.

Ce que le premier Ministre annonce retirer est l'accélération de sa mise en œuvre, qu'il avait annoncée récemment, dès 2022 avec une montée progressive pour atteindre 64 ans en 2027.

Cependant, le premier Ministre assortit ce retrait temporaire de l'injonction à ce que les partenaires sociaux se mettent d'accord dans le cadre d'une conférence de l'équilibre et du financement sur une solution. Il exclut cependant que cette solution entraîne une « hausse du coût du travail » autrement dit il exclut l'hypothèse d'une hausse des cotisations de 1% telle que suggérée par le Conseil d'orientation des retraites.

Il est d'ailleurs notable que le Medef se félicite de l'annonce du premier Ministre en soulignant cet aspect et en indiquant que la négociation à venir va donc porter, selon lui, sur des mesures d'âge.

FO note au demeurant que la conférence sur l'équilibre et le financement se tiendra sous tutelle du gouvernement et de la Cour des Comptes. On assiste de fait à ce que FO dénonce depuis longtemps avec ce projet de régime unique par points : l'Etat, donc les gouvernements en dernier ressort, décideront, en l'occurrence par ordonnances. Le premier Ministre est à cet égard clair : « je prendrai mes responsabilités » en l'absence d'accord. On assiste au même scénario qu'avec l'assurance chômage l'année dernière.

FO a très clairement appelé les acteurs récents de l'âge pivot à être cohérent. Puisqu'ils semblent se féliciter du retrait temporaire, qu'à tout le moins ils dénoncent immédiatement l'accord qu'ils ont signé à l'Agirc-Arrco en 2015 qui avait instauré un âge pivot pour les retraites complémentaires, accord que FO a refusé de signer et de cautionner.

Dans ces conditions FO maintient sa pleine détermination contre le projet de régime unique par points du gouvernement et son engagement dans la mobilisation lancée par l'appel à la grève le 5 décembre.

Paris, le 11 janvier 2020

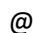
Contact :


Yves VEYRIER

Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force_ouvriere)

 01.40.52.86.01